



En jouant avec la prime, LE GOUVERNEMENT JOUE AVEC LES PERSONNELS...

A lors qu'à grand renforts de communication devant les tentes posées sur le parking de l'hôpital de Mulhouse, le président de la République, la main sur le cœur, avait annoncé une prime exceptionnelle pour l'ensemble des personnels hospitaliers et de santé, nous avons découvert par la suite que cette prime serait versée de façon différenciée et créerait de nombreux problèmes de mise en œuvre dans les établissements, tant sur ceux qui peuvent en bénéficier du fait d'un certain flou laissé à l'appréciation que pour savoir quels seraient les établissements éligibles à la prime maxi de 1 500 € dans les départements où existent 2 niveaux de prime (500 € et 1 500 €).

Le taux de versement maxi à 40% des personnels de certains établissements présent dans le projet de texte et qui avait été retiré lors de sa publication a été réintroduit par une modification du décret. Du coup, dans les départements à 2 niveaux de prime, les 107 nouveaux établissements autorisés au niveau le plus élevé de prime se voient contingenté le nombre d'agents bénéficiaires selon le service, l'établissement et la participation effective à la gestion de la crise...

Cela crée beaucoup de discordes et de sujets d'interprétation de l'investissement dans la réaction collective devant le crise.



CE N'EST PAS D'UNE PRIME, MÊME SI LES AGENTS PRÉFÈRENT CELA À UNE MÉDAILLE, DONT LES PERSONNELS ONT BESOIN, MAIS DE RÉELLES ÉVOLUCTIONS DE SALAIRE ET DE LA RECONNAISSANCE DE LEURS QUALIFICATIONS !



Le décret du 14 mai sur lequel des besoins de précisions auraient été nécessaires est volontairement maintenu dans le flou sur plusieurs dispositifs (*les ASA en lien ou non avec le Covid, les jours d'absences calendaires, les situations particulières ...*) !

Lors de la publication du décret du 14 mai dernier, les agents travaillant dans des EHPAD rattachés à des centres hospitaliers étaient bénéficiaires du dispositif prévu pour le centre hospitalier. Dorénavant ils devront attendre un hypothétique projet de texte que personne ne connaît et dont le contour varie selon les interventions des différents ministres (prime de 1 500 et 100 € ou 1 500 et 500 €).

Les EHPAD ont été grandement touchés lors de la crise Covid, car plus de 70 000 résident.e.s et 40 000 agent.e.s et salarié.e.s ont été contaminé.e.s (Source : Santé Publique France) soit environ 10 % des résident.e.s et des salarié.e.s.

Le devenir des EHPAD est grandement absent des discussions lancées autour du «Ségur de la Santé».

La CGT continue à revendiquer pour l'amélioration de la prise en charge des résident.e.s et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels la création de 200 000 emplois dans ce secteur pour pouvoir atteindre le ratio d'un.e soignant.e pour un.e résident.e.



Nous appelons les agent.es et les personnels de la santé et de l'action sociale des secteurs publics et privés à rejoindre les actions de la CGT

les mardis 16 juin, 30 juin et 14 juillet 2020

PARTOUT SUR LE TERRITOIRE.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

